

11 déc 2015 -10:22

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2015](#)

Mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme.

L'avant-projet met en oeuvre trois des mesures annoncées par le gouvernement le 19 novembre 2015, en matière de lutte contre le terrorisme :

- la possibilité de procéder à des perquisitions 24 heures sur 24
- la révision de la législation relative aux techniques spéciales d'enquête afin d'élargir l'utilisation des méthodes particulières de recherche, notamment aux fins de la lutte contre le trafic d'armes
- la mise en place de banque de données communes

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique